

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

.....
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DU GOUVERNEMENT
.....

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
Travail-Justice- Solidarité

DÉCRET D/2017.....008...../PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION DE HAUTS CADRES A L'AGENCE NATIONALE
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE PUBLIQUE**

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

- Vu- La Constitution ;
- Vu- La Loi L/2001/029/AN du 31 Décembre 2001, portant Principes Fondamentaux de Création, d'Organisation et de Contrôle des Structures des Services Publics ;
- Vu- Le Décret D/2015/226/PRG/SGG du 26 Décembre 2015, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu- Le Décret D/2015/227/PRG/SGG du 30 Décembre 2015, portant structure du Gouvernement ;
- Vu- Le Décret D/2016/003/PRG/SGG du 04 Janvier 2016, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu- Le Décret D/118/PRG/SGG/2016 du 20 Avril 2016, portant Attributions Organisation du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ;
- Vu- Le Décret D/2016/369/PRG/SGG du 30 Novembre 2016, portant statut de l'Agence Nationale de l'Assainissement et de la Salubrité Publique ;

DÉCRETE

Article 1^{er}: Les cadres dont les noms et prénoms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

1. **Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Assainissement et de la Salubrité Publique :**

Monsieur Sory **CAMARA**, Administrateur Civil, précédemment Directeur Général Adjoint du Port Autonome de Conakry ;

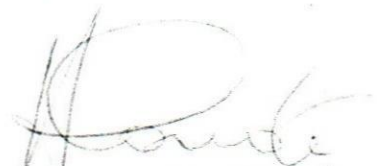
2. Directrice Générale Adjointe de l'Agence Nationale de l'Assainissement et de la Salubrité Publique :

Mme Fatoumata NenBourou **DIALLO**, Administrateur Civil, précédemment Directrice Nationale Adjointe du Bureau de Stratégie et de Développement du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

12 JAN. 2017

Conakry, le12.JAN.2017.....



Prof. ALPHA CONDÉ